



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**  
**Rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2008**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les communes et au règlement général de commune, le Conseil communal a l'avantage de vous soumettre son rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice 2008.

**PREAMBULE**

---

Alors que le budget de l'exercice 2008 prévoyait un excédent de charges de fr. 9'285.-, le Conseil communal a le regret de vous présenter les comptes dudit exercice présentant un excédent de dépenses de fr. 50'765.74, après prélèvement de fr. 25'000.- à la provision sur impôts.

Malgré que le Conseil communal ait continué de suivre sa politique d'assainissement de la dette communale et prêté attention à chaque investissement, ce résultat n'a pas pu être évité.

Le Conseil communal, au travers de ce rapport, vous apporte des informations utiles à la compréhension des comptes communaux vous permettant de mieux comprendre les raisons de ce résultat d'exercice, qui aurait pu être catastrophique sans la vigilance du Conseil communal.

**COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

---

**0. Administration**

**Législatif et exécutif**

***Conseil général***

Durant l'année 2008, le Conseil général s'est réuni à quatre reprises, les 17 avril, 3 juin, 10 septembre et 16 décembre.

Nous vous dressons ci-dessous un bref résumé de ces séances :

**a) Séance ordinaire du 17 avril 2008**

Présidence : Claude Robert

24 Conseillers généraux présents

**1. Comptes de l'exercice 2007**

Les comptes de l'exercice en question se présentaient de la manière suivante :

Dépenses totales :	fr.	5'090'373.50
Recettes totales :	fr.	5'158'467.95
<b>Excédent de recettes :</b>	<b>fr.</b>	<b>68'094.45</b>

Ils étaient acceptés à l'unanimité par le Conseil général.

**2. Baisse du coefficient de l'impôt communal**

En 2002, le Conseil général acceptait d'augmenter le coefficient de l'impôt communal de 4 unités, afin d'anticiper une dégradation de la santé financière de la commune.

Les finances communales se portant désormais bien, tant au niveau des rentrées fiscales qu'au niveau de la dette, le Conseil communal proposait de baisser de 2 points le coefficient de l'impôt communal.

Le Conseil général acceptait cette proposition à l'unanimité.

**3. Quartier des Prises – Premier volet – Transactions immobilières**

Suite à un remaniement complet du projet, des transactions immobilières étaient indispensables afin d'acquérir les terrains nécessaires à la création du lotissement des Prises.

Le Conseil général acceptait ces propositions à l'unanimité.

**4. Quartier des Prises – Deuxième volet – Modification partielle du plan d'aménagement ainsi que du plan d'alignement**

Suite à l'acceptation par votre autorité du premier volet concernant le quartier des Prises, le Conseil communal vous proposait la modification partielle du plan d'aménagement ainsi que du plan d'alignement, permettant ainsi principalement le passage de terrains situés en zone agricole et en zone d'utilisation différée à la zone d'urbanisation.

Le Conseil général acceptait ces propositions à l'unanimité.

**5. Quartier des Prises – Troisième volet – Demande d'un crédit de fr. 1'015'000.- destiné à créer les infrastructures de la 1<sup>ère</sup> étape**

Suite à l'acceptation par votre autorité des deux premiers volets concernant le quartier des Prises, le Conseil communal vous proposait d'accepter un crédit de fr. 1'015'000.- afin de financer non seulement la création à proprement dit des infrastructures de ce nouveau quartier, mais également d'autres dépenses liées par exemple aux honoraires de l'urbaniste mandaté ou de l'ingénieur.

Le Conseil général acceptait ce crédit à l'unanimité.

Suite à cela, le Conseil communal vous a proposé de l'autoriser à vendre de gré à gré les futures parcelles du lotissement au prix de fr. 135.-/m<sup>2</sup>, afin de ne pas solliciter votre autorisation lors de la vente de chaque parcelle.

Le Conseil général acceptait cette proposition par 19 voix pour et 4 abstentions.

**6. Vente d'une parcelle de la zone artisanale à Monsieur Markus Egli**

Le Conseil communal a été saisi d'une demande d'achat d'une parcelle de terrain située dans la zone artisanale. De ce fait, vous deviez vous prononcer sur, d'une part, la vente de ce terrain et d'autre part, un crédit de fr. 25'000.- permettant d'équiper la parcelle.

Le Conseil général acceptait ces propositions à l'unanimité.

**7. Demande d'un crédit de fr. 100'000.- permettant la réfection de la route des Combes-Dernier**

L'état du tronçon de la route des Combes-Dernier, entre le carrefour situé vers l'ancien collège de Martel-Dernier jusqu'au bovi-stop marquant l'entrée dans le secteur des Favarges ne permettant plus d'assurer la sécurité des usagers et son bon fonctionnement, le Conseil communal vous proposait d'accepter un crédit de fr. 100'000.- permettant sa réfection.

Le Conseil général acceptait ce crédit à l'unanimité.

**8. Demande d'un crédit de fr. 74'900.- permettant la réunification de deux appartements au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble Pury 5**

Suite à la réunification des appartements du premier étage de cet immeuble et aux départs des locataires du deuxième étage, le Conseil communal vous proposait d'accepter un crédit de

fr. 74'900.- permettant de créer un grand appartement au deuxième étage.

Le Conseil général acceptait ce crédit par 19 voix pour et 4 voix contre.

## **9. Modification du Règlement général de commune**

Suite à l'adoption par le Grand Conseil de différentes lois influençant les règlements généraux des communes, le Conseil communal vous proposait de mettre à jour le règlement général de la commune des Ponts-de-Martel, afin qu'il soit totalement conforme.

Le Conseil général acceptait ces propositions à l'unanimité.

## **10. Modification du Règlement communal sur la fourniture de l'eau potable**

Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la "Loi portant adaptation de la législation cantonale au code pénal Suisse", le Conseil communal vous proposait de mettre à jour le règlement communal sur la fourniture de l'eau potable, afin qu'il soit totalement conforme.

Le Conseil général acceptait cette proposition par 20 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

### **b) Séance constitutive du 3 juin 2008**

Il s'agissait de la séance constitutive des nouvelles autorités élues suite aux élections communales du 27 avril 2008.

Toutes les élections furent tacites.

### **c) Séance extraordinaire du 10 septembre 2008**

Présidence : Didier Barth

27 Conseillers généraux présents

#### **1. Modification des articles n°1.5, 1.6 et 1.7 du règlement général de commune**

Suite à une intervention du Parti Socialiste et Libre indiquant que le règlement général de commune ne respectait pas la législation en vigueur en terme d'éligibilité des étrangers au niveau communal, le Conseil communal vous proposait sa modification.

Le Conseil général acceptait ces propositions à l'unanimité.

**2. Demande d'un crédit de fr. 30'000.- pour la création d'un terrain de beach-volley**

Sous l'impulsion du Volley-ball Club, le Conseil communal vous proposait un crédit de fr. 30'000.- permettant la création d'un terrain de beach-volley, dont fr. 17'000.- seraient à la charge de la commune.

Ce crédit était accepté par le Conseil général à l'unanimité.

**3. Demande d'un crédit de fr. 48'100.- pour le remplacement des appareils de contrôle de la qualité de l'eau des sources à Martel-Dernier**

Tenant compte des soucis rencontrés ces dernières années avec les appareils de contrôle en place depuis 13 ans, le Conseil communal vous proposait un crédit permettant leur remplacement.

Ce crédit était accepté par le Conseil général à l'unanimité.

**4. Demande d'un crédit de fr. 15'400.- pour l'amélioration de l'eau des sources par traitement ultra violet**

Dans le but d'améliorer la qualité de l'eau des sources, le Conseil communal vous proposait de traiter l'eau par rayonnement ultra violet, nécessitant une dépense de fr. 15'400.-.

Le Conseil général acceptait ce crédit à l'unanimité, tout en chargeant le Conseil communal d'étudier séparément le fait de redynamiser l'eau après traitement UV.

**5. Demande d'un crédit de fr. 89'000.- pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration par un tamiseur fin et l'achat d'un compacteur à déchets**

Cela fait plusieurs années que le Conseil communal mentionnait dans le budget le remplacement du dégrilleur, usé et dont la maintenance devenait non seulement problématique mais aussi coûteuse.

Le Conseil général acceptait à l'unanimité un crédit de fr. 89'000.- permettant son remplacement.

**d) Séance ordinaire du 16 décembre 2008**

Présidence : Didier Barth

25 Conseillers généraux présents

**1. Budget de l'exercice 2009**

Le budget de l'exercice en question se présentait de la manière suivante :

Dépenses totales :	fr.	5'032'820.-
Recettes totales :	fr.	5'014'640.-
<b>Déficit présumé :</b>	<b>fr.</b>	<b>18'180.-</b>

Il a été accepté à l'unanimité par le Conseil général.

**2. Demande d'un crédit de fr. 50'000.- pour la réfection de la place située à l'Ouest de l'Abattoir régional (ancienne patinoire)**

La place située à l'Ouest de l'Abattoir régional est en mauvais état et sa réfection est nécessaire. Sous l'impulsion de la Chambre d'agriculture, de l'Abattoir régional et de l'Anim'Halle, le Conseil communal vous proposait sa réfection, au travers d'un crédit de fr. 50'000.-, dont fr. 20'000.- à charge de la commune.

Le Conseil général acceptait ce crédit à l'unanimité.

## **Administration générale**

### ***Administration communale***

Le tri et le classement des archives communales progresse à satisfaction. Les travaux de l'archiviste se termineront fin 2009 (le budget 2009 en tient compte), alors que le Conseil communal l'avait prévu mi-2008. De ce fait, le compte relatif aux traitements du personnel administratif est sensiblement supérieur au budget.

Cette tâche implique également l'achat de matériel, dont les frais sont répartis entre les comptes "Fournitures de bureau" et "Achat du mobilier, matériel et machines". L'addition de ces deux postes correspond tout à fait au budget.

Le Conseil communal organisera une journée "portes-ouvertes", afin que votre autorité puisse se rendre compte du travail accompli et des richesses de nos archives.

Au niveau de l'apprenante actuellement en 2<sup>ème</sup> année de sa formation, ses résultats scolaires et professionnels sont bons et encourageants.

Le travail au sein de l'administration communale ne manque pas. Outre le fonctionnement courant, le recensement fédéral de la population prévu en 2010 a déjà demandé un travail important de mise à niveau de différents registres. La création du quartier des Prises génère également une charge administrative supplémentaire, ainsi que la mise en place d'un guichet social AVS intercommunal, par exemple.

## **1. Sécurité publique**

### **Protection juridique**

#### ***Justice, divers***

Le budget est légèrement dépassé au niveau des consultations juridiques. Ces frais sont principalement liés à l'affaire "Stengel", dont vous avez été informés au travers du rapport de la Commission financière relatif au budget de l'exercice 2009.

### **Police du feu**

#### ***Compagnie des sapeurs-pompiers***

Les frais élevés liés au chauffage du hangar des pompiers préoccupant le Conseil communal. Ce dernier soumettra à votre autorité, courant 2009, une proposition de remplacement du système de chauffage.

## **2. Enseignement**

### **Jardin d'enfants**

#### ***Ecole infantine***

L'accompagnement des élèves ponliers se rendant à La Sagne pour suivre leur scolarité se déroule à satisfaction de toutes les parties concernées. Les sur-coûts visibles au niveau du compte "Traitements du personnel" sont liés à la rémunération de l'accompagnante.

Cette collaboration engendre également des frais de transports visibles au travers du nouveau poste "Transport des élèves".

Le Conseil communal vous rappelle que ces dépenses sont infimes par rapport aux coûts que l'ouverture d'une nouvelle salle de classe et l'engagement d'un enseignant supplémentaire auraient générés si cette collaboration avec La Sagne n'avait pas pu avoir lieu.

L'affaire juridique opposant la commune des Ponts-de-Martel à une ancienne enseignante n'étant toujours pas clôturée, les répercussions sont graves au niveau des comptes communaux.

Le compte "Traitement du corps enseignant" indique le plus lourd dépassement lié à ce dossier, avec un supplément de charge de plus de fr. 30'000.-.

Etant donné qu'un grand nombre d'enfants provenant de la commune de Brot-Plamboz fréquentent l'école infantine des Ponts-de-Martel, les "parts d'autres communes" sont nettement plus élevées que prévues.

## **Ecoles publiques**

### ***Ecole primaire***

Le coût de chauffage des locaux est nettement plus élevé que prévu. L'énergie étant désormais fournie par le réseau de chauffage à distance, ce changement a nécessité une remise à neuf et un réglage complet des régulations internes du bâtiment. Cette source de sur-consommation n'a pas été identifiée rapidement, ce qui explique le dépassement du budget.

Au niveau des frais d'entretien du collège, il s'agit d'une répartition entre les écoles primaires et secondaires, au nombre d'élèves. Durant l'exercice 2008, cette répartition a été favorable à l'école primaire.

La bonne surprise située au niveau des amortissements provient de deux éléments : la répartition favorable pré-citée en faveur de l'école primaire, ainsi que l'amortissement complet de l'investissement lié au câblage informatique du collège.

### ***Ecole secondaire***

Le Conseil communal souhaite attirer votre attention sur l'avenir incertain de l'école secondaire des Ponts-de-Martel.

Effectivement, l'Etat n'est plus d'accord de subventionner l'ESIP car elle n'a jamais pu respecter les exigences cantonales en matière d'indice d'encadrement, du aux effectifs trop bas. Cela n'a pourtant jamais posé de problème majeur aux autorités cantonales. Or, durant ces derniers mois, le canton exerce une forte pression ayant pour but la fermeture de notre école secondaire, même après que le Conseil communal lui ait proposé de prendre les sur-coûts financiers à sa charge !

Le Conseil communal oeuvre activement contre l'Etat au travers de nombreuses séances et proposera prochainement son rapport final au Conseil d'Etat. Ce rapport prouvera notamment aux autorités exécutives cantonales qu'il serait plus coûteux, pour le contribuable, que les élèves se déplacent hors de la commune, plutôt que de maintenir l'ESIP.

Le Conseil communal espère vous apporter prochainement de bonnes nouvelles, mais a de très fortes craintes que se ne soit pas le cas.

Vous trouverez en annexe un rapport décrivant le déroulement des séances avec le service de l'enseignement obligatoire (SEO).

## **3. Culture, loisirs et sport**

### **Sports**

#### ***Activités générales***

Identiquement au collège, les frais de chauffage du Centre polyvalent du Bugnon sont nettement plus élevés que prévu, suite au changement du système d'apport de l'énergie.

Grâce à un suivi méticuleux et une collaboration étroite avec la société de chauffage à distance, plusieurs solutions ont déjà été trouvées.

Il s'agit notamment de supprimer le by-pass de protection de la chaudière à mazout en place encore actuellement et de revoir le fonctionnement du système de régulation, très complexe dans ce bâtiment.

Une fois ces solutions mises en oeuvre, des frais d'énergie acceptables pourront à nouveau être atteints.

Contrairement au collègue, la société de chauffage porte une certaine responsabilité face à cette sur-consommation. C'est pourquoi un geste financier de cette dernière a pu être obtenu.

Concernant les frais liés au compte "Entretien mobilier, matériel et machines", le budget est très nettement dépassé car le Conseil communal a été contraint de remplacer les cordes des anneaux qui avaient cédé. Heureusement, aucun accident n'est à déplorer.

Le Conseil communal ne parvient toujours pas à son objectif concernant la location du Centre. Afin de remédier à ce problème, une commission a été créée et est chargée d'élaborer une plaquette de promotion qui sera largement diffusée. Cette commission est composée du Président de commune, du responsable du dicastère des sports, de l'administrateur et de son adjoint. Elle siègera très prochainement pour la première fois et espère terminer rapidement ses travaux.

## **Eglises**

### ***Paroisse protestante***

La consommation d'électricité au niveau du Temple est principalement liée au chauffage. Afin de diminuer ces coûts et sur proposition du Conseil de paroisse, le Conseil communal étudie actuellement la possibilité d'utiliser, pour certaines cérémonies, d'autres locaux, plus petits, afin de ne pas devoir tempérer ce grand volume.

Au niveau des frais d'entretien, comme le budget le prévoyait, les commandes de sonnerie des cloches ont été modernisées. Elles fonctionnent à satisfaction.

## **4. Santé**

### **Contrôle des denrées alimentaires**

Ce poste présente des dépenses supérieures au budget. Elles proviennent des nombreux ennuis que le Conseil communal a subi avec la qualité de l'eau potable, ce qui a impliqué des contrôles supplémentaires.

Le changement accepté par votre autorité des appareils de contrôle et de traitement de l'eau potable donne entière satisfaction actuellement.

## **5. Prévoyance sociale**

### **Action sociale**

Le Conseil communal constate avec plaisir que le nombre de dossiers ouverts concernant des habitants des Ponts-de-Martel au bénéfice de l'action sociale est en baisse. La collaboration avec les services sociaux de La Chaux-de-Fonds se déroule à la grande satisfaction de toutes les parties impliquées.

## **6. Trafic**

### **Routes communales**

Comme prévu, le Conseil communal a réfectionné l'accès reliant la Grande rue, au niveau du trottoir suspendu, à la rue du collège et a purgé les grilles de routes, frais visibles au niveau du compte "Entretien des routes, places de parcs".

Les travaux de réfection d'un tronçon de la route des Combes-Dernier sont terminés. Le résultat donne entière satisfaction au Conseil communal et à ses usagers. A noter encore que le montant du crédit voté par le Conseil général a été respecté.

Au niveau de l'éclairage public, le Conseil communal a revu l'éclairage de certains passages pour piétons, en améliorant ainsi la sécurité des usagers. Quelques imprévus dus notamment à des actes malveillants expliquent également le dépassement du budget au niveau de ce poste.

Concernant la balayeuse inter-communale posant de nombreux problèmes, le Conseil général de La Sagne a décidé de céder sa part à la commune des Ponts-de-Martel. La cause des problèmes techniques ayant été identifiée et résolue, le Conseil communal a accepté cette proposition et a convenu d'un accord financier. Ce véhicule est désormais seule propriété de la commune des Ponts-de-Martel et fonctionne à satisfaction.

## **7. Environnement**

### **Approvisionnement en eau**

#### ***Service des eaux***

Avant le remplacement des appareils de détection de la qualité et de traitement de l'eau, une grande quantité de ce précieux liquide n'a pas pu être injecté dans le réseau, notamment lors d'orages ou de pluies importantes. De ce fait, le Conseil communal a acheté davantage d'eau à la ville de La Chaux-de-Fonds, ce qui explique le dépassement du budget au niveau du compte "Achat d'eau".

Un dépassement du budget se situe également au niveau de l'entretien du réseau d'eau. Effectivement, durant l'exercice 2008, un grand nombre de fuites a dû être réparé. Le Conseil communal a également jugé nécessaire le remplacement de certaines vannes et la formation d'un employé communal dans ce domaine, afin que le fontainier puisse être remplacé lors de ses absences. Une étude concernant les faibles pressions dans le secteur de Martel-Dernier a également été réalisée.

Tenant compte de ce qui précède, un prélèvement à la réserve de fr. 34'055.85 a été nécessaire.

### **Protection des eaux**

Le Conseil communal s'est vu contraint de remplacer une pompe défectueuse par celle de réserve et d'en acquérir une nouvelle par sécurité. Un compresseur a également du être changé et, suite à des problèmes avec l'actuel dégrilleur, un câblage provisoire a du être mis en place.

Le poste relatif au traitement des boues ne présente aucune charge, alors qu'un traitement conventionnel chargerait ce compte de fr. 33'000.- environ. Le Conseil communal est satisfait de ces résultats et de l'ouvrage d'assèchement des boues d'épuration.

### **Traitement des déchets**

#### ***Ramassage et incinération déchets***

Les coûts relatifs au ramassage des déchets urbains sont légèrement supérieurs au budget du fait que la quantité de déchets à traiter a augmenté. Le Conseil communal incite la population à poursuivre, voir accentuer son effort en matière de tri des déchets.

Le déplacement du chalet à ordures de la rue de la Chapelle vers le hangar des pompiers vient également charger ce compte. Ce nouvel emplacement convient parfaitement aux utilisateurs et supprime les désagréments subis par les bordiers de l'ancienne implantation.

#### ***Autres charges et revenus s/déchets***

Le résultat du compte "Déchetterie" est largement supérieur aux prévisions car les frais liés à l'étude puis à la demande de permis de construire le grèvent. A noter que ces coûts pourront être répartis entre notre commune et celle de Brot-Plamboz. Le permis de construire a été délivré et le projet peut désormais progresser, en collaboration avec l'entreprise Vadec.

## **8. Economie publique**

### **Tourisme**

Le compte "Achat matériel et équipement" présente un résultat relativement proche du montant budgété. Il comprend notamment l'achat du nouveau panneau d'affichage situé aux abords du Centre polyvalent du Bugnon, des frais relatifs au plan touristique qui prendra place dans le nouveau panneau de la place du village et, finalement, du branchement de la station météorologique au réseau électrique.

A propos du nouveau panneau touristique de la place du village, le Conseil communal n'a pas souhaité renouveler le contrat qui le liait avec l'entreprise Meka Kunstgrafik, car il était trop contraignant. Le contenu du panneau pourra ainsi être mis à jour

instantanément et par nos propres moyens. Le Conseil communal a offert la possibilité aux entreprises ponnières d'afficher leur publicité, afin de les valoriser et de couvrir les quelques frais inhérents à ce panneau.

## **9. Finances et Impôts**

### **Impôts**

La principale mauvaise surprise des comptes de l'exercice 2008 se situe au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, puisque le résultat effectif est de fr. 154'864.55 en-dessous des prévisions.

Le budget 2008 pour ce poste a été établi en tenant compte de la rentrée fiscale 2006 (fr. 2'177'000.-). Il avait été pris en compte les allègements fiscaux mis en place par le canton (augmentation de la déduction pour les contribuables à revenu modeste, déductions pour enfants, relèvement du plafond pour la déduction des dons, etc...), soit environ fr. 40'000.- pour notre commune. La baisse du coefficient de l'impôt communal votée par votre autorité, soit environ fr. 60'000.-, avait également été prise en compte.

Cette situation laisse perplexe le Conseil communal, sachant que le canton, dans sa globalité, a eu davantage de rentrées fiscales, que la majorité des salariés ont obtenus une augmentation de salaire en janvier 2008 et que le taux de chômage était au plus bas à cette époque.

Les fr. 1'900'135.45 d'impôts sur le revenu des personnes physiques visibles dans les comptes de notre commune ne sont composés que d'acomptes. Le Conseil communal estime qu'ils ne coïncident pas avec la réalité.

Comme déjà mentionné dans le rapport du Conseil communal d'un précédent exercice, il est très désagréable de subir un effet de "yo-yo", étant persuadé que l'exercice 2009 sera bien meilleur à ce niveau-là.

Afin de gommer un tant soit peu ce mauvais résultat, le Conseil communal a puisé fr. 25'000.- de la provision sur impôts, constituée fort heureusement par le passé.

Par contre, au niveau de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, les chiffres sont stables et réalistes.

### **Péréquation financière**

La seconde mauvaise surprise majeure provient du montant reçu de la péréquation financière, puisque le résultat effectif est de fr. 113'604.- inférieur aux prévisions fournies et imposées par l'Etat.

Ce montant reçu est directement influencé par l'importante rentrée fiscale de 2006. Etant donné que la rentrée fiscale de 2007 a diminué, le Conseil communal estime que le montant reçu de la péréquation financière lors du prochain exercice sera en nette hausse.

## **Gérance de la fortune**

### ***Intérêts***

L'addition des montants des différents comptes de ce chapitre présente une charge diminuée de fr. 20'000.- par rapport à l'exercice 2007. Cet excellent résultat s'explique par le renouvellement d'un emprunt à un meilleur taux, ainsi que par les intérêts obtenus d'un placement à terme.

### ***Biens du patrimoine financier***

Les frais d'entretien de l'immeuble Grande rue 16 sont supérieurs aux prévisions. Ce dépassement provient principalement de la remise en état minimale (peinture et changement du chauffe-eau) de l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage afin qu'il puisse être loué. Effectivement, le Conseil général avait refusé une première proposition de rénovation et le Conseil communal a eu l'opportunité, à moindre frais, de louer ces locaux.

La situation est identique au niveau de l'immeuble Pury 3. Afin que le Conseil communal puisse offrir un appartement à la location, il a nécessité une remise en état minimale (peinture). Les frais de chauffage des appartements vides sont également à l'origine de ce dépassement.

## **COMPTES DU BILAN**

---

### **Passif**

#### **Engagements envers financements spéciaux**

##### ***Réserves affectées***

Cette section du bilan présente les différentes réserves communales avec leur solde en début d'année, le total des débits et crédits, ainsi que le solde en fin d'exercice.

Comme vous pouvez le constater, les réserves concernant l'approvisionnement en eau, l'épuration et les déchets urbains diminuent. Le Conseil communal met tout en oeuvre afin qu'il ne soit pas nécessaire d'adapter les taxes y relatives.

## **CONCLUSIONS**

---

Comme vous avez pu le découvrir au travers du présent rapport, les éléments majeurs amenant le résultat négatif de l'exercice 2008 se situent au niveau du montant lié à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (moins fr. 154'864.55 par rapport au budget) et au niveau du montant lié à la contribution reçue de la péréquation financière (moins fr. 113'601.- par rapport au budget), soit fr. 268'465.55 au total !

Le Conseil communal vous laisse imaginer le résultat de cet exercice, si, fort heureusement, certains comptes n'étaient pas bénéficiaires.

Comme déjà mentionné au travers du présent rapport et afin de terminer sur une note positive, le Conseil communal a toutes les raisons de croire que le résultat de l'exercice prochain sera bien meilleur...

En résumé, le résultat de l'exercice 2008 se présente ainsi :

Total des dépenses :	fr.	4'953'631.27
Total des recettes :	fr.	<u>4'902'865.53</u>
<b>Excédent de dépenses :</b>	<b>fr.</b>	<b>50'765.74</b>

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 7 avril 2009,

vu la loi sur les communes,

vu le rapport de la commission financière,

sur proposition du Conseil communal

### **Arrête :**

**Article premier :** Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2008, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	4'953'631.27
Revenus	fr.	4'902'865.53
<b>Excédent de charges</b>	<b>fr.</b>	<b>50'765.74</b>

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	244'873.60
Recettes	fr.	75'017.80
<b>Investissements nets/augmentation</b>	<b>fr.</b>	<b>169'855.80</b>

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier se présentent ainsi :

Dépenses	fr.	201'542.60
Recettes	fr.	0.00
<b>Investissements nets/augmentation</b>	<b>fr.</b>	<b>201'542.60</b>

d) le bilan au 31 décembre 2008

**Article 2 :** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2008 est approuvée.

**Article 3 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Les Ponts-de-Martel, le 28 avril 2009

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le Président, Le secrétaire,

Didier Barth

Jean-Marc Robert



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**  
**Annexe au rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2008**  
**ESIP : chronologie des derniers événements**

Préambule

Un article a été ajouté à un arrêté datant de 1985 (Arrêté concernant l'organisation des classes et le subventionnement des traitements dans l'enseignement obligatoire). Cet article fixe un indice d'encadrement pour le subventionnement des écoles. Cet indice signifie que l'Etat subventionne 2 périodes d'enseignement par élève (si une école compte 25 élèves, l'Etat subventionne 50 périodes, s'il y a 100 élèves dans une école, l'Etat subventionne 200 périodes, ...). Il faut relever que l'ESIP, vu les effectifs, n'a jamais pu respecter cet indice d'encadrement et que cela n'a pas posé de problèmes jusqu'en 2005 ! Pour l'année scolaire 2008-2009, l'Etat a subventionné 50 périodes en plus, par rapport à ce fameux indice.

Il faut souligner qu'il serait beaucoup plus équitable de parler d'indice d'encadrement cantonal et non pas par école ou par centre afin de ne pas pénaliser les régions périphériques.

La Cheffe du DECS, Madame Perrinjaquet, avait demandé aux autorités communales et scolaires des CIVAB et de l'ESIP de trouver des solutions pour garantir la survie des 2 centres en respectant cet indice et de lui remettre un rapport pour le 31.08.2008.

Dans un premier temps, il est apparu qu'il était impossible de regrouper les élèves des 2 écoles dans un même centre à cause des distances à parcourir par les élèves (plus de 80 km par jour pour certains).

Après réflexion, nous avons proposé de regrouper les élèves des sections préprofessionnelle et moderne, sous forme d'un projet pilote. Il y aurait eu un tronc commun pour les leçons puis des périodes où les élèves étaient séparés : on allait un peu plus loin avec les élèves ayant de la facilité et du soutien était accordé aux élèves éprouvant des difficultés (classes à niveau, inspirées du modèle jurassien et introduit bientôt en Valais). De cette manière, il n'y aurait eu que 25 périodes « en trop par rapport à l'indice ».

Nous avons également proposé une 2<sup>ème</sup> solution : un projet de journée continue afin de limiter le nombre de trajets et le temps de déplacement des élèves de 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années. Des plages horaires auraient pu être consacrées aux devoirs surveillés ou aux ACO.

Madame Perrinjaquet a convoqué les autorités des 6 communes concernées par les 2 centres (La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, Brot-Plamboz, La Sagne et Les Ponts-de-Martel) ainsi que Madame Monika Maire-Hefti, présidente du comité scolaire de l'ESIP, à une séance le 18 novembre 2008 à Neuchâtel.

Lors de cette séance, elle a expliqué que nos 2 propositions ne convenaient pas du tout et qu'elle voulait un rapport politique et non pédagogique (c'est d'ailleurs pour cette raison que Monsieur Buschini, directeur de l'ESIP, n'avait pas été autorisé à participer à la séance).

Il est surprenant de constater que le regroupement proposé (les sections moderne et préprofessionnelle) ne lui convient pas alors que dans un courrier adressé début 2009 aux directeurs des écoles secondaires, elle recommande une plus grande collaboration entre ces 2 sections.

Elle a ensuite comparé l'ESIP à l'école de Derrière-Pertuis (interdiction de rigoler), puis formulé les reproches suivants :

- Non-respect du taux d'encadrement
- Aucune leçon d'anglais ; alors que l'anglais n'est pas au programme 08-09
- Pas d'ACO (activité complémentaire à option) ; c'est elle qui a décidé de rendre les ACO facultatives dès 09-10
- Pas de médiateur scolaire ; ce qui est faux pour l'ESIP
- Ecole incomplète, car il n'y a pas de section maturité, en ajoutant qu'on ne laisse pas la même chance aux élèves des 2 sections qui ne peuvent pas se rendre au Locle...

Nous avons à chaque fois argumenté et donné notre position, en parlant des avantages d'une école de proximité ainsi que de l'importance d'une école pour toute une région par son impact socio-culturel ; en expliquant que les élèves qui sortent de ces 2 centres réussissent ensuite fort bien leur apprentissage, ce qui financièrement est également une très bonne affaire ; en expliquant que la vie associative et les camps de ski et autres semaines vertes remplacent avantageusement les ACO, qui d'ailleurs existent à l'ESIP mais avec un choix plus restreint. ; en lui faisant remarquer sa grossière erreur de parler des ACO ; en lui rappelant qu'il y a une médiatrice à l'ESIP ; en expliquant que c'est au contraire une chance pour les élèves de pouvoir rester aux Ponts-de-Martel

On en revenait donc toujours aux deux seuls arguments en notre défaveur : le non-respect de l'indice et l'école incomplète !

La Cheffe du DECS et les nombreux représentants du SEO (pourtant la séance devait être politique et non pédagogique...) campaient sur leur position et ne voyaient qu'une issue : la fermeture pure et simple des 2 centres. Il y a eu ensuite une très petite ouverture : au cas où les communes prendraient en charge le surcoût (donc paieraient la totalité des heures d'enseignement hors de l'indice d'encadrement), les 2 centres ne fermentaient pas. Il est à noter qu'il est plus avantageux pour notre commune de prendre en charge ce surcoût que d'envoyer les élèves au Locle (l'écolage par élève est environ CHF 1'000.- plus cher au Locle ; à cela, il faut ajouter le prix de l'abonnement, CHF 567.- plus la part des frais du collège supportés actuellement par l'ESIP qui devrait être prise en charge par la commune).

Il a ensuite été décidé de créer un groupe de travail afin de trouver les fameuses solutions politiques dont parlait Madame la Cheffe du DECS. Voici la composition du groupe :

- M. Jean-Claude Marguet, Chef du SEO
- M. Miguel de Morais, SEO
- Mme Monika Maire-Hefti, ESIP
- M. Jean-Michel Buschini, ESIP

- M. Yann Müller, CIVAB
- Mme Martine Nussbaumer, La Sagne
- M. Patrice Brunner, La Chaux-du-Milieu
- M. José Chopard, Les Ponts-de-Martel

La 1<sup>ère</sup> séance du groupe de travail a eu lieu le 26 novembre 2008 à La Sagne. Le rapport de la rencontre de 18 novembre 2008, rédigé par le SEO, ne reprenant pas ou de manière fautive les arguments des communes, ces dernières ont vivement réagi. La totalité de la séance a été consacrée à reformuler la position des communes !!!

La 2<sup>ème</sup> séance a eu lieu le 17 décembre 2008, également à la Sagne. Le Chef du SEO nous a soumis 4 variantes :

- Statu quo avec subventionnement accordé par l'Etat en cas de dépassement de l'indice. Il précise immédiatement qu'en date du 15 décembre 2008, le Conseil d'Etat s'est prononcé en défaveur d'une telle mesure et que cette variante n'est donc pas envisageable !
- Statu quo sans subventionnement accordé par l'Etat en cas de dépassement de l'indice (donc prise en charge du surcoût par les communes). Il précise de nouveau que, toujours selon la décision du Conseil d'Etat du 15 décembre 2008, un tel dispositif n'est valable que pour l'année 09-10, ceci afin de mettre en place la future structure scolaire dans les 2 vallées.
- Regroupement des élèves des degrés 6 à 9 auprès des établissements scolaires voisins. Cela signifie donc la fermeture de l'ESIP et des CIVAB ! A noter que selon Harnos, la 6<sup>ème</sup> année fera partie du cycle primaire ...
- Rapatriement des élèves des sections moderne et maturité aux CIVAB et des élèves de la section maturité (les élèves de moderne sont déjà aux Ponts-de-Martel) à l'ESIP. Vu les leçons particulières de la maturité (par exemple les options), cette variante est irréaliste ... et le Chef du SEO le sait pertinemment...

On constate donc que le SEO n'a proposé véritablement qu'une variante, la fermeture !

Le Chef du SEO a rempli un tableau indiquant les avantages, inconvénients et conséquences des « différentes variantes », selon le SEO. Il demande aux communes de se positionner également face à « ces 4 variantes ».

Le 6 janvier 2009, date prévue pour la 3<sup>ème</sup> séance, les représentants des communes se retrouvent sans les 2 membres du SEO à La Chaux-du-Milieu. Durant cette séance, nous indiquons les avantages, inconvénients et conséquences des 4 variantes. Nous décidons également de ne pas encore alerter l'opinion publique, mais de travailler dans les coulisses en avertissant quelques personnes influentes dans le milieu scolaire (par exemple MM. Berberat et Kleiner, représentants de l'ACN dans les groupes de travail Harnos).

Nous envoyons nos commentaires au SEO et proposons une autre variante : dissocier les CIVAB et l'ESIP (il est difficile de trouver une solution valable pour les 2 entités), qui deviendraient des sites qui dépendent des directions de l'ESLL et/ou de l'ESCF ou la création d'une école régionale des montagnes neuchâteloises. Il s'agirait en fait de maintenir le plus de leçons dans les vallées, mais en étant un satellite soit du Locle, soit de la Chaux-de-Fonds. Il est évident que de cette manière on ne pourra pas conserver la totalité des leçons

données actuellement à l'ESIP et que certains élèves devraient suivre les cours à La Chaux-de-Fonds ou au Locle.

En conclusion nous précisons bien que les 6 communes concernées retiennent en premier lieu la variante 1 (statu quo), au moins jusqu'à l'introduction de Harmos. Dans le cas où cette variante n'est pas retenue, elles appuieront la variante 4 (satellite) mais en aucun cas, elles ne retiendront la variante du SEO

La 4<sup>ème</sup> séance a lieu le 20 janvier 2009 aux Ponts-de-Martel. Le Chef du SEO ne se prononce pas sur la nouvelle variante proposée malgré nos nombreuses sollicitations. Les arguments avancés par le SEO et par les communes sont contestés de part et d'autre. Il en va de même pour les coûts (guerre des chiffres et difficultés à comparer certains coûts).

Le 11 février 2009, les 4 représentants de l'ESIP (Monika Maire-Hefti, Martine Nussbaumer, Jean-Michel Buschini et José Chopard) rencontrent M. Feuz, directeur de l'ESCF. M. Feuz a fort bien étudié le problème et est prêt à nous prendre sous son aile, en maintenant le maximum de périodes d'enseignement dans les écoles de La Sagne et des Ponts-de-Martel. A noter que M. Berberat est prêt à nous aider au maximum.

Le 16 février 2009, les 4 représentants de l'ESIP rencontrent Mme Perrin-Marti, Conseillère communale du Locle, responsable du dicastère de l'instruction publique et M. Jubin, directeur de l'ESLL. Ces 2 personnes nous garantissent la même possibilité (satellite) que M. Feuz. Mme Perrin-Marti nous signale qu'elle a eu un contact avec M. Berberat, son homologue chaux-de-fonnier et qu'ils ont décidé d'envoyer un courrier à Mme Perrinjaquet pour lui faire part de leur mécontentement sur sa manière d'agir.

Les autorités chaux-de-fonnières et locloises nous garantissent qu'elles ne veulent pas fermer nos collèges, mais au contraire soutiennent une vie scolaire dans nos villages. On remarque donc un fort soutien des 2 villes et du RUN.

A noter que les représentants des CIVAB ont entrepris les mêmes démarches auprès de l'ESLL.

Le 18 février 2009, les représentants des CIVAB et de l'ESIP se sont retrouvés aux Ponts-de-Martel pour faire le point de la situation et préparer la séance du 10 mars 2009 avec le SEO. Cette séance devrait être la dernière avant l'envoi d'un rapport final à Mme Perrinjaquet.

A noter que Mme Monika Maire-Hefti, M. Jean-Michel Buschini et M. Didier Germain ont parlé de nos soucis au comité stratégique du RUN. Ce dernier a décidé d'envoyer un courrier au Conseil d'Etat pour lui indiquer l'importance de conserver des écoles dans les villages ; un des objectifs visés par le RUN étant également de maintenir des villages attractifs.

Le Chef du SEO a envoyé un courrier aux communes afin de préparer la séance du 10 mars 2009. Il s'agit en fait de la proposition de rapport pour Madame Perrinjaquet. On trouve deux variantes dans ce rapport : celle du SEO (fermeture des deux centres) et celle des communes (satellite). Il est évident que si le rapport est envoyé tel quel, la solution retenue sera celle du SEO. On remarque que la position du chef du SEO n'a pas varié d'un iota depuis les premières discussions

Le 10 mars 2009, le groupe de travail se réunit à Neuchâtel pour la dernière séance. Celle-ci devait durer de 17h30 à 19h, mais elle finit à 20h10...

Les communes ont pu obtenir que seule leur variante figure dans le rapport. Il faut encore voir ce que décidera la Cheffe du DECS.

Dès que ce rapport sera envoyé aux communes, les Conseils communaux de La Sagne, de Brot-Plamboz et des Ponts-de-Martel écriront au Conseil d'Etat (et pas à Madame Perrinjaquet) pour faire part de leur très grand mécontentement en posant certaines questions, par exemple les suivantes :

- Pourquoi une telle précipitation alors qu'Harmos va changer beaucoup de choses en 2014 ? N'est-il pas plus judicieux de réfléchir à une école régionale dès 2014 et laisser les choses telles quelles jusque là ?
- Le Conseil d'Etat mesure-t-il l'importance d'une école secondaire dans notre vallée ?
- Le Conseil d'Etat est-il conscient du report de charges sur les communes ?
- ...

Le Conseiller communal  
responsable du dicastère  
de l'enseignement

José Chopard